



# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Projets de Permis d'Aménager PA 014 349 23 D0002, PA 014 349 23 D0003 relatifs à l'aménagement d'un lotissement d'habitat et d'activités situé RD41 sur la commune de Laize-Clinchamps (14).**

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour le projet d'aménagement du Cœur de bourg, rue Géo Lefevre, porté par la Commune de Laize-Clinchamps, domiciliée 10 rue du Régiment Mont Royal, Laize-la-Ville - 14320 Laize-Clinchamps.

Ce projet doit permettre, sur deux secteurs d'une emprise totale d'environ 4,2 hectares, la construction de 71 logements environ et d'espaces commerciaux et de services. Le projet est soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas du préfet de la région Normandie en date du 20 juillet 2022.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment la demande de deux permis d'aménager relative au projet, incluant son étude d'impact, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 28 Septembre 2023 et le mémoire du maître d'ouvrage en réponse à cet avis.

La participation du public par voie électronique aura lieu du **21 Novembre 2023 à partir de 9h au 21 Décembre 2023 inclus jusqu'à 20h, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation par voie électronique sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/4995> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Le dossier pourra également être mis à disposition sur support papier, aux lieu et heure indiqués au requérant, sur demande présentée en mairie de Laize-Clinchamps au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la période de participation.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de la Commune de Laize-Clinchamps, 10 rue du Régiment Mont Royal, 14 320 LAIZE-CLINCHAMPS aux horaires d'ouverture habituels de la mairie : mardi 16h30-19h00, mercredi 10h00-12h00 et vendredi 15h00-18h00, ou par mail à l'adresse [accueilmairie@laize-clinchamps.fr](mailto:accueilmairie@laize-clinchamps.fr), ou par téléphone au 02 31 39 53 50.

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4995>

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis les dossiers de permis d'aménager, éventuellement modifiés pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourront être autorisés, ou ne pas l'être, par la Commune de Laize-Clinchamps, autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager, et dont l'adresse est précisée ci-dessus.

À partir de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site <https://www.laize-clinchamps.fr>.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Commune de Laize-Clinchamps, publié dans la presse locale dans au minima deux journaux et affiché sur le site du projet ainsi qu'à l'accueil de la Mairie de Laize-Clinchamps, 15 jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Laize-Clinchamps, le 31 octobre 2023